
La violence conjugale et la violence entre partenaires intimes (VPI)

CONCEPTS CLÉS ET STATISTIQUES

La violence conjugale et la violence entre partenaires intimes

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000,
Fredericton N.-B.
E3B 5H1 CANADA

gnb.ca

23-00362 | 2023.07 | Conçu au Nouveau-Brunswick

Table des matières

CONCEPTS CLÉS	4
La violence conjugale et la violence entre partenaires intimes	4
La violence physique comprend	4
La violence psychologique	4
La violence sexuelle entre partenaires intimes (VSPI)	4
Il y a exploitation financière	4
Il y a violence spirituelle	4
Contrôle coercitif	5
Harcèlement criminel « traque furtive »	5
La violence fondée sur le genre	6
Les facteurs à risque élevé d’homicide au sein d’une même famille	6
Implications pour la justice pénale	7
Définitions des termes (tirées, pour certaines, des guides de concept de statistique canada)	8
STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE ET LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES (VC/VPI)	9
Victimes de violence conjugale et de violence entre partenaires intimes, de crimes violents déclarés à la police	9
Victimes de crimes violents déclarés à la police commis par des membres de la famille et d’autres personnes	10
Nombre de victimes d’homicide entre conjoints (région de l’atlantique)	11
Nombre de victimes d’homicide selon le genre et l’identité autochtone	12
Victimisation avec violence autodéclarée chez les autochtones	13
Admissions annuelles de victimes de violence dans des établissements d’hébergement	14
Femmes adultes dans un établissement d’hébergement selon le type de violence vécue	15
Instantané d’un jour des adultes de genre féminin dans un établissement résidentiel pour les victimes de violence selon le lien avec l’agresseur	16
Adultes de genre féminin accompagnés d’enfants dans un établissement d’hébergement pour les victimes selon certaines caractéristiques	17
Références	19

Concepts clés

LA VIOLENCE CONJUGALE ET LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

La violence conjugale désigne tout comportement violent, menaçant, dominant, coercitif ou contrôlant entre les membres d'une famille, ainsi que toute violence entre partenaires intimes passés ou actuels. La violence entre partenaires intimes peut survenir dans le cadre de relations intimes, romantiques ou sexuelles, qu'il s'agisse de personnes mariées ou non, de conjoints de fait ou de partenaires amoureux, peu importe leur genre et leur âge : elle concerne les personnes adolescentes comme les personnes âgées. La violence conjugale ou la violence entre partenaires intimes implique également la privation de nourriture, de vêtement, de soins médicaux, de logement, de transport ou de toute autre nécessité de la vie. La violence conjugale ou la violence entre partenaires intimes peut prendre de nombreuses formes différentes. Voici des résumés de base de différentes formes. Pour obtenir plus d'information ou une formation plus approfondie, veuillez communiquer avec [l'Égalité des Femmes](#).

- **La violence physique** comprend, sans toutefois s'y limiter, le fait de frapper, pincer, gifler, pousser, donner des coups de poing ou de pied, brûler, poignarder ou fusiller. Elle peut aussi comprendre les menaces de préjudice.
- **La violence psychologique**, parfois appelée violence émotive ou verbale, comprend sans toutefois s'y limiter les critiques, les injures, la jalousie, l'isolement de la famille et des amis et les menaces de séparation ou de suicide lorsque la victime ne collabore pas.
- **La violence sexuelle entre partenaires intimes (VSPI)** est toute forme de violence sexuelle exercée dans le cadre d'une relation intime, actuelle ou passée, y compris les relations maritales, unions de fait, et de diversités de genre. La VSPI implique l'utilisation de la force, de menaces ou de la coercition pour obtenir des relations sexuelles ou des actes sexuels ; le fait d'humilier la sexualité ou les préférences sexuelles d'une personne, le non-respect de l'intimité sexuelle ou physique. La violence sexuelle entre partenaires intimes comprend (sans s'y limiter) : toute activité sexuelle non désirée (par exemple, baisers, attouchements, rapports sexuels), les rapports sexuels violents (violences physiques avant, pendant ou après les rapports sexuels), la participation forcée à des rapports sexuels en groupe ou à des rapports sexuels avec une autre personne, ou à des relations sexuelles sous le regard de le ou la partenaire ou sous les yeux des enfants, des commentaires sexuels dégradants, la participation forcée à la production ou au visionnage de matériel pornographique, la prostitution forcée, l'utilisation de la technologie à des fins de persécution (par exemple, le partage non consensuel de photos intimes), l'utilisation du sexe pour obtenir des preuves de fidélité, le refus d'affection si les demandes sexuelles ne sont pas satisfaites, la transmission délibérée d'infections sexuellement transmissibles à un ou une partenaire, et la grossesse non désirée ou forcée ou l'avortement forcé. La violence sexuelle désigne tout comportement dangereux et non désiré, perçu comme étant de nature sexuelle et qui a lieu sans le consentement ou la compréhension de la victime. La violence sexuelle englobe un continuum de comportements dont le harcèlement de rue, la coercition, le harcèlement sexuel au travail, la violence sexuelle entre partenaires intimes, les agressions sexuelles, l'exploitation

sexuelle, la violence cybersexuelle et d'autres comportements. Certaines formes sont de nature criminelle, alors que d'autres ne le sont pas, mais reflètent une attitude qui tolère et normalise de tels comportements.

- **Il y a exploitation financière** lorsqu'une personne utilise l'argent pour contrôler une autre personne. Il pourrait s'agir de forcer une personne à lui remettre une partie ou la totalité de son salaire ou lui interdire l'accès à son propre argent.
- **Il y a violence spirituelle** lorsqu'une personne utilise la religion ou les croyances pour contrôler son partenaire. Par exemple, elle pourrait forcer son partenaire à adopter une croyance particulière ou à abandonner sa religion.

CONTRÔLE COERCITIF

Le contrôle coercitif est un schéma de comportements violents consistant notamment à blesser, à menacer, à surveiller, à harceler, à exploiter, à détruire psychologiquement, à isoler, à humilier, à intimider et à dominer une autre personne. Certains de ces comportements peuvent être subtils. Ils peuvent amener la personne à avoir peur de se faire blesser même en l'absence de violence physique; ils peuvent également entraîner une violence réelle, et même la mort. Le contrôle coercitif a des répercussions négatives sur l'estime de soi de la victime, sur sa santé mentale et sur sa capacité à fonctionner et à effectuer des activités quotidiennes, comme se lever, manger, faire les tâches ménagères, aller travailler, s'occuper des enfants et prendre des décisions. Les personnes soumises à un contrôle coercitif peuvent devenir dépendantes, craintives ou isolées.

HARCÈLEMENT CRIMINEL « TRAQUE FURTIVE »

Le harcèlement criminel ou la « traque furtive » désigne un comportement harcelant, notamment le fait de suivre la victime, de communiquer avec elle ou de surveiller son domicile de manière répétée. Il peut s'agir d'un indicateur de contrôle coercitif et peut entraîner un homicide au sein d'une même famille, à savoir celui du conjoint ou de l'ex-conjoint. En voici des exemples :

- Téléphoner sans arrêt (la personne peut raccrocher ou rester silencieuse au bout du fil) au domicile, au travail ou sur le cellulaire pour suivre les déplacements de la victime.
- Envoyer des lettres à maintes reprises ou voler le courrier.
- Envoyer des courriels à de multiples reprises [courriels ou messages textes menaçants ou obscènes; pollupostage (c'est-à-dire qu'un harceleur envoie une multitude de courriels à une victime); harcèlement lié au clavardage en direct; envoi de virus informatiques; envoi de courriels non sollicités et vol d'identité électronique].
- Envoyer des cadeaux non sollicités.
- Se pointer au travail ou à la maison de la victime sans y être invité.
- Suivre la victime, l'observer ou la filer à l'aide d'applications en ligne, etc.

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

On a tous le droit de vivre à l'abri de la violence. Toutefois, de nombreuses personnes au Canada subissent encore de la violence au quotidien en raison de leur sexe, de leur genre, de leur identité de genre, de leur expression sexuelle ou de leur genre perçu. Il s'agit là de violence fondée sur le genre, l'une des violations des droits de la personne les plus répandues, meurtrières et profondément ancrées. Les statistiques indiquent que les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être victimes de violence fondée sur le genre. Bien souvent, la violence fondée sur le genre est ancrée dans l'inégalité des genres et renforcée par des inégalités systémiques, comme le sexisme, la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre, le colonialisme, le racisme, le capacitisme, le classisme, la pauvreté et une histoire collective de traumatismes. Elle peut avoir des conséquences négatives de longue durée sur la santé, et les aspects sociaux et économiques, ce qui engendre fréquemment des cycles intergénérationnels de violence. La violence fondée sur le genre peut se manifester sous de nombreuses formes, notamment la violence physique, économique, sexuelle et émotionnelle (psychologique). Le continuum de la violence fondée sur le genre étant large, les victimes peuvent en souffrir dans des environnements différents, notamment à la maison, au travail, à l'école, ou lors de leurs activités quotidiennes dans la communauté. Les conséquences émotionnelles, psychologiques et physiques de la violence sur les victimes peuvent être graves et engendrer des problèmes de santé à long terme.

LES FACTEURS À RISQUE ÉLEVÉ D'HOMICIDE AU SEIN D'UNE MÊME FAMILLE

Certains éléments ou types de violence au sein d'une même famille, au même titre que le contrôle coercitif, peuvent constituer des indicateurs de risque accru d'homicide au sein d'une même famille. Il est crucial d'en avoir conscience si vous aidez une personne victime de relation marquée par la violence. Voici ces facteurs à risque élevé :

- des antécédents de violence familiale au sein du couple;
- la présence de « contrôle coercitif » dans la relation*¹ - le partenaire violent contrôle l'ensemble des activités de son ou sa partenaire, soit en influençant la victime, en la contraignant, ou en faisant usage de la force;
- une augmentation de la fréquence et/ou de la gravité de la violence;
- des comportements obsessionnels de la part de l'agresseur, comme le harcèlement de la victime;
- la relation à laquelle la victime vient de mettre fin ou envisage de le faire;
- un partenaire violent qui :
 - a menacé de tuer la victime et/ou ses enfants, ou d'autres membres de la famille;
 - a étranglé ou étouffé la victime;
 - a contraint par la force la victime à avoir des relations sexuelles;
 - est déprimé et/ou a des idées suicidaires;
 - possède une arme à feu;
 - est sans emploi, perd son emploi, ou traverse d'autres changements importants dans sa

- vie, comme une séparation, un litige concernant la garde des enfants, etc.;
- est toxicomane ou alcoolique (consommant, par exemple, quotidiennement de l'alcool ou des drogues dures);
 - s'est montré violent à l'égard de sa partenaire enceinte;
 - fait preuve de jalousie violente et agressive, en prononçant des phrases comme : « Si je ne peux pas t'avoir, alors personne ne t'aura »;
 - se montre violent envers les enfants de la victime;
 - a déjà été arrêté pour violence conjugale.

IMPLICATIONS POUR LA JUSTICE PÉNALE

Toutes les formes de violence sont inacceptables, et nombre d'entre elles sont illégales. Le Code criminel définit les infractions relatives à la violence conjugale et à la violence entre partenaires intimes, aux agressions sexuelles, au harcèlement criminel; leurs auteurs peuvent, quant à eux, faire l'objet d'un processus au sein du système de justice pénale. Certaines formes de violence conjugale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle ne sont pas criminelles; elles peuvent, cependant, avoir des répercussions sur la personne concernée et nécessiter de résilier son bail de façon anticipée. Il convient de souligner que les victimes de violence conjugale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle ne signalent pas toutes les incidents aux autorités.

DÉFINITIONS DES TERMES

(TIRÉES, POUR CERTAINES, DES GUIDES DE CONCEPT DE STATISTIQUE CANADA)²

Partenaire intime : Désigne la violence perpétrée par les conjoints et les partenaires amoureux, ce qui constitue de la violence dans le cadre d'une relation intime. Cette catégorie englobe des victimes âgées de 15 à 89 ans.

Partenaire non intime : Désigne la violence perpétrée par un membre de la famille (parent, enfant, membre de la famille immédiate ou élargie), un ami, une connaissance, un associé (dans une relation criminelle ou d'affaires), une figure d'autorité, un voisin ou un inconnu. Cette catégorie englobe les victimes âgées de moins de 90 ans.

Ménage familial : Désigne un ménage composé d'au moins un couple (conjoints mariés ou de fait) avec ou sans enfant, ou un parent seul vivant avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale).

Ménage privé : Désigne une personne vivant seule dans un logement privé ou un groupe de personnes qui occupent le même logement, mais qui ne constituent pas une famille de recensement.

Identité autochtone : Désigne les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, Métis et/ou Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

Identité non autochtone : Désigne le reste de la population qui ne s'identifie pas comme membres de Premières Nations, Métis et/ou Inuits et qui ne déclare pas avoir le statut d'Indien ou la qualité de membre d'une bande des Premières Nations.

Enfants qui accompagnent : Désigne les enfants adultes (en général, âgés de 18 ans ou plus) qui accompagnent un parent ou un aidant naturel, comme les enfants adultes ayant un handicap et ceux qui sont les proches aidants d'un parent victime de violence.

Conjoint(e)s de fait : Désigne deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble, comme un couple, sans pour autant être légalement mariées.

Conjoint(e)s : Désigne deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble, comme un couple, et qui sont légalement mariées (sans être séparées).

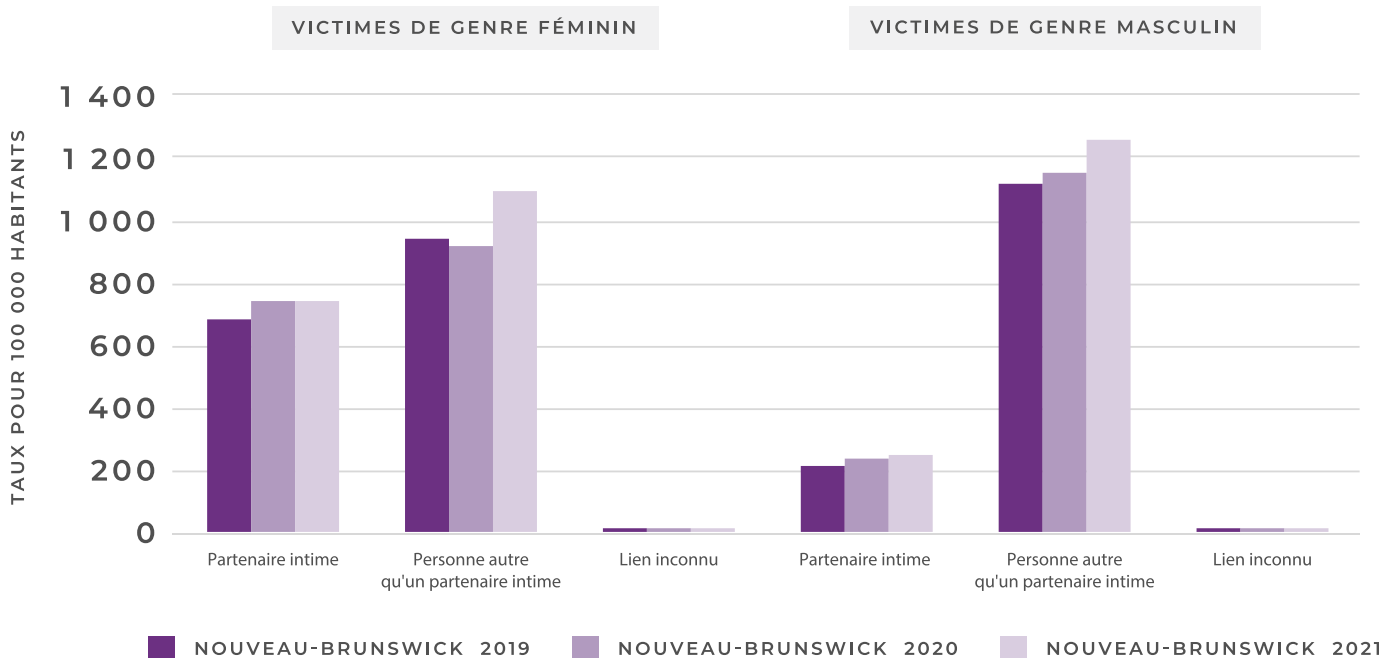
Résident permanent : Désigne la personne à qui les autorités d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente.

Résident non permanent : Désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile).

Minorité visible : Désigne les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Le terme plus communément utilisé pour représenter les personnes au sein de cette communauté diversifiée est *groupe racisé*.

Statistiques sur la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes (VC/VPI)

VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES, DE CRIMES VIOLENTS DÉCLARÉS À LA POLICE



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Les formes de violence entre les partenaires intimes (VPI) indiquées le plus souvent comprennent l'agression physique et l'agression sexuelle. Toutefois, ce ne sont pas les seules formes de violence qui peuvent survenir dans les relations entre partenaires intimes. La VPI couvre aussi une grande variété d'actions qui, même si elles ne constituent pas des agressions physiques ou sexuelles ou ne constituent pas un crime grave en vertu de la loi canadienne, font quand même que les victimes ont peur, sont nerveuses ou contrôlées ou ont d'autres effets défavorables sur les victimes, leurs amis et leur famille. En général, tous les genres font l'expérience d'une certaine forme de VPI. En 2021, un nombre total de 3 172 personnes au Nouveau-Brunswick ont indiqué avoir vécu la

VPI. Les données du Nouveau-Brunswick sur la VPI ont connu l'augmentation la plus poussée (+39 %) de VPI de 2009 à 2021. En 2019, au Nouveau-Brunswick, 77 % des personnes qui ont signalé la violence d'un partenaire intime à la police étaient des femmes et 23 % étaient des hommes. En 2020, les femmes représentaient 76 % des cas de VPI signalés à la police déclarés par la police et 24 % étaient des hommes. En 2021, les femmes représentaient 75 % des cas de VPI déclarés par la police et les hommes représentaient 25 % au Nouveau-Brunswick. En 2021, il y a eu 497 cas de violence entre partenaires intimes pour 100 000 habitants au Nouveau-Brunswick, alors que la moyenne nationale s'est maintenue à moins de 345 cas pour 100 000 habitants.

VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRE INTIMES, DE CRIMES VIOLENTS DÉCLARÉS À LA POLICE (TAUX)

VICTIMES	RELATION AVEC LA PERSONNE ACCUSÉE	CANADA			NOUVEAU-BRUNSWICK		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021
Victimes de genre féminin	Relation avec la personne accusée	2019	2020	2021	2019	2020	2021
	Partenaire intime	517,74	525,58	537,58	680,52	745,24	739,07
	Personne autre qu'un partenaire intime	687,72	659,12	718,97	943,17	918,17	1 090,21
Victimes de genre masculin	Lien inconnu	2,84	2,55	2,86	0,28	1,39	1,94
	Partenaire intime	142,48	145,77	147,37	211,82	240,08	248,54
	Personne autre qu'un partenaire intime	904,85	870,12	900,9	1 112,41	1 156,50	1 262,69
	Lien inconnu	4,22	3,94	4,29	1,71	2,83	2,24

VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS DÉCLARÉS À LA POLICE COMMIS PAR DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET D'AUTRES PERSONNES



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

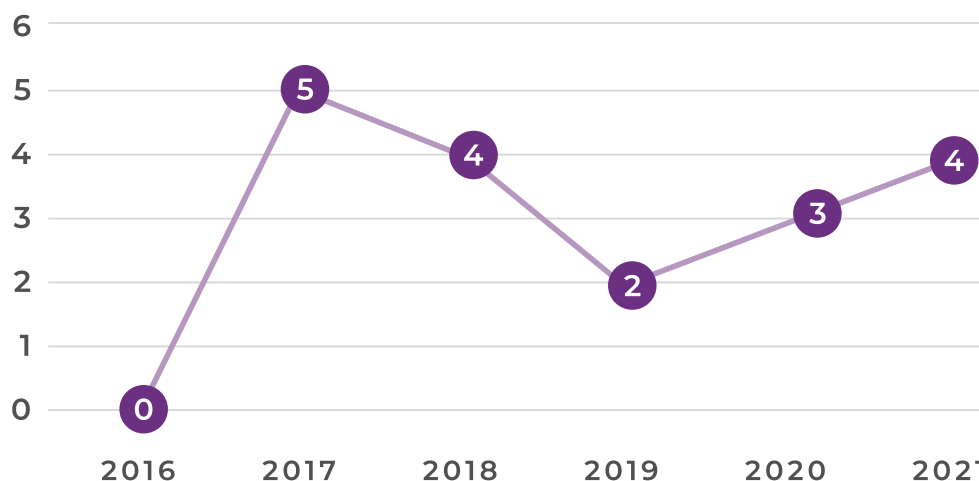
Il arrive souvent que les cas de violence conjugale et de violence entre partenaires intimes ne soient pas déclarés à la police pour diverses raisons. L'une de ces raisons est la peur d'une forme de violence accrue ou différente lorsque de tels problèmes sont déclarés. Parmi toutes les provinces, le Nouveau-Brunswick arrive au deuxième rang (+22 %) quant à l'augmentation du nombre de cas de violence conjugale déclarés de 2009 à 2021. Dans le même ordre d'idées entre 2020 et 2021, il y a eu une augmentation marquée du nombre d'incidents

déclarés de violence attribuables à un membre de la famille et à une personne non apparentée. En 2021, il y a eu déclaration de 2 174 victimes, soit une moyenne de 1 118, 42 pour 100 000 habitants de cas de violence attribuables à un membre de la famille et à une personne non apparentée au Nouveau-Brunswick. Plus de la moitié (56,5 %) des victimes de crimes violents étaient de genre féminin, alors que les deux tiers (65 %) des victimes de violence conjugale étaient de genre féminin.

VICTIMES DE CRIMES VIOLENTS DÉCLARÉS À LA POLICE COMMIS PAR DES MEMBRES DE LA FAMILLE ET D'AUTRES PERSONNES

GENRE DES VICTIMES	RELATION AVEC LA PERSONNE ACCUSÉE	CANADA			NOUVEAU-BRUNSWICK		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021
Victimes de genre féminin	Membre de la famille	82 039	83 373	87 259	1 921	2 075	2 174
	Personne non apparentée	125 317	121 717	131 883	3 429	3 355	3 893
	Lien familial inconnu	7 023	7 729	8 443	164	249	264
Victimes de genre masculin	Famille	38,053	39,353	40,095	1,051	1,232	1,158
	Membre de la famille	38 053	39 353	40 095	1 051	1 232	1 158
	Personne non apparentée	150 357	145 095	151 396	3 450	3 548	4 038
Genre de la victime inconnu	Lien familial inconnu	2 678	2 886	3 047	60	69	101
	Personne non apparentée	700	783	1 074	14	45	41
	Lien familial inconnu	39	46	61	0	2	1

NOMBRE DE VICTIMES D'HOMICIDE ENTRE CONJOINTS (RÉGION DE L'ATLANTIQUE)



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

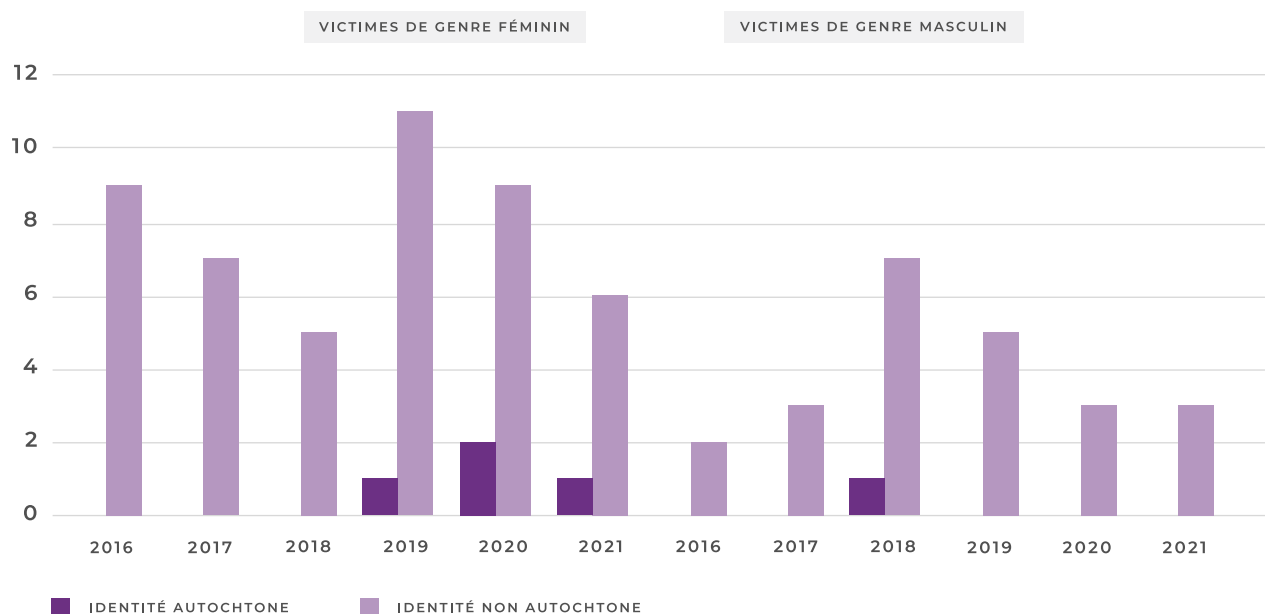
Avant la pandémie de COVID-19, les facteurs de risque pour la violence conjugale, comme l'isolement social, un revenu réduit et une perte d'emploi, ont été mentionnés comme facteurs menant potentiellement à une plus grande tension au foyer. Toutefois, depuis le début de la pandémie, de nombreuses personnes et organisations ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la violence conjugale et de la violence entre partenaires intimes à cause de l'établissement des ordres de confinement à la maison et de mesures de confinement en réponse à la COVID-19 (Nations Unies, 2020; Vaeza, 2020). Au Canada, un sur dix

(10 %) homicides a été causé par un conjoint ou conjoint de fait actuel ou ancien et, de ce nombre, plus de la moitié a indiqué que ses actions avaient été motivées par une dispute ou une querelle (31 %) ou par de la frustration, du désespoir ou de la colère (29 %). En outre, 13 % des homicides entre conjoints étaient motivés par la jalousie ou l'envie (Armstrong et Jaffray, 2021). Entre 2020 et 2021, les taux d'homicide entre conjoints au Canada ont augmenté de presque 7 %. Toutefois, la région de l'Atlantique a déclaré quatre victimes en 2021 contre trois en 2020.

NOMBRE DE VICTIMES D'UN HOMICIDE ENTRE CONJOINTS

GÉOGRAPHIE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Canada	57	53	68	59	54	62
Région de l'Atlantique	0	5	4	2	3	4

NOMBRE DE VICTIMES D'HOMICIDE SELON LE GENRE ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

La question des taux d'homicide élevés impliquant des victimes autochtones est une préoccupation principale au Canada, plusieurs études ayant souligné les grandes disparités entre les taux d'homicide chez les Autochtones et les non-Autochtones (Perreault, 2022). Au Nouveau-Brunswick, un nombre total de cinq victimes autochtones et de 70 victimes non autochtones d'un homicide ont été enregistrés entre 2016 et 2021. Ces chiffres représentent un taux d'homicide moyen de 2,39 et de 1,60 pour 100 000 habitants entre 2016 et 2021, respectivement. Dans l'ensemble du Canada,

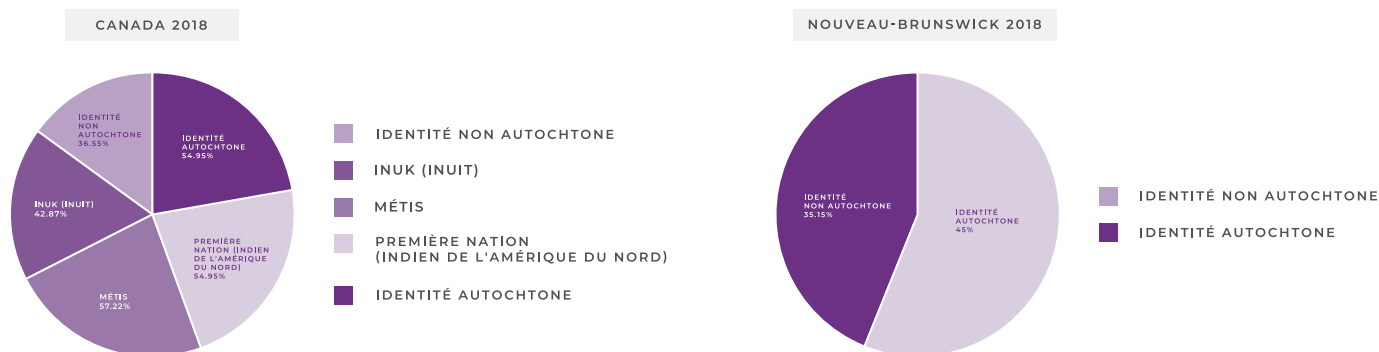
les peuples autochtones représentaient 5 % de la population du Canada en 2020, mais 28 % de toutes les victimes d'homicide. Parmi les victimes autochtones et non autochtones, les hommes à eux seuls représentaient 79 % des victimes d'homicide en 2020. Les taux d'homicide parmi les populations autochtones et non autochtones ont diminué légèrement en 2021 (de 2,74 et de 1,33 pour 100 000 habitants, respectivement) comparativement aux taux de 5,66 et de 1,60 pour 100 000 habitants en 2020, respectivement.

NOMBRE DE VICTIMES D'UN HOMICIDE, SELON LE GENRE ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

NOUVEAU-BRUNSWICK

ANNÉE	HOMMES						FEMMES					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Identité autochtone	0	0	0	1	2	1	0	0	1	0	0	0
Identité non autochtone	9	7	5	11	9	6	2	3	7	5	3	3
Identité autochtone inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VICTIMISATION AVEC VIOLENCE AUTODÉCLARÉE CHEZ LES AUTOCHTONES



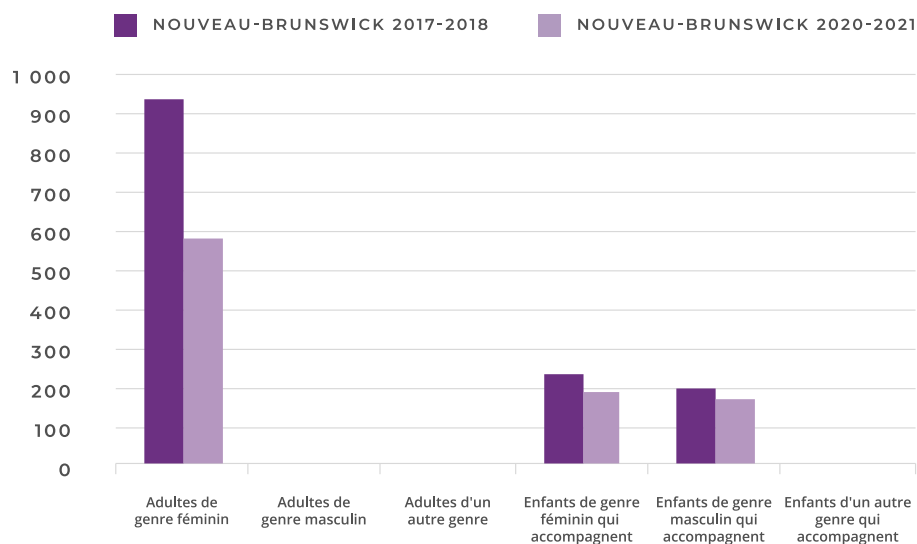
Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Selon les données autodéclarées provenant de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), environ quatre Autochtones sur dix ont été victimes de violence sexuelle ou physique de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans. La recherche laisse indiquer que la violence connue durant l'enfance est étroitement liée au risque de victimisation violente à l'âge adulte (Boyce, 2016; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2020). Au Canada, plus du quart (26 %) des femmes autochtones ont été victimes de violence sexuelle de la part d'un adulte durant leur enfance contre 9,2 % des femmes non autochtones, 5,8 % des hommes autochtones et 2,8 % des hommes non

autochtones (Perreault, 2022). Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 (ESEPP) sur la victimisation avec violence autodéclarée chez les Autochtones, 37,78 % des femmes et 32,54 % des hommes de la population totale selon l'identité autochtone ont été victimes d'une agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans au Nouveau-Brunswick. Il y a lieu de noter que les chiffres présentés dans cette enquête ne saisissent pas adéquatement le taux réel de victimisation avec violence autodéclarée, car certains résultats pour d'autres groupes autochtones ont été supprimés pour satisfaire aux exigences en matière de confidentialité.

VICTIMISATION AVEC VIOLENCE AUTODÉCLARÉE CHEZ LES AUTOCHTONES		
GÉOGRAPHIE	CANADA	NOUVEAU-BRUNSWICK
Type de victimisation	Agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans	Agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans
ANNÉE	2018	2018
Statistiques	Nombre x 1 000	Nombre x 1 000
Identité autochtone	544	9
Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord)	244	x
Métis	257	x
Inuk (Inuit)	18	x
Autre identité autochtone	26	x
Identité non autochtone	10 812	214
Identité autochtone non précisée	112	x

ADMISSIONS ANNUELLES DE VICTIMES DE VIOLENCE DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Les établissements d'hébergement pour les victimes de violence avaient habituellement un mandat ou une politique générale régissant leurs activités au Canada. Ces établissements permettent de réduire le risque d'itinérance en aidant les victimes de diverses formes de violence comme la violence émotive, physique, sexuelle et psychologique. Au Nouveau-Brunswick, le terme maisons de transition est utilisé couramment au lieu d'établissements d'hébergement. Les maisons de transition sont des refuges conçus pour les femmes, avec ou sans enfants, qui sont victimes de relations violentes et de violence. Parmi les établissements ruraux au

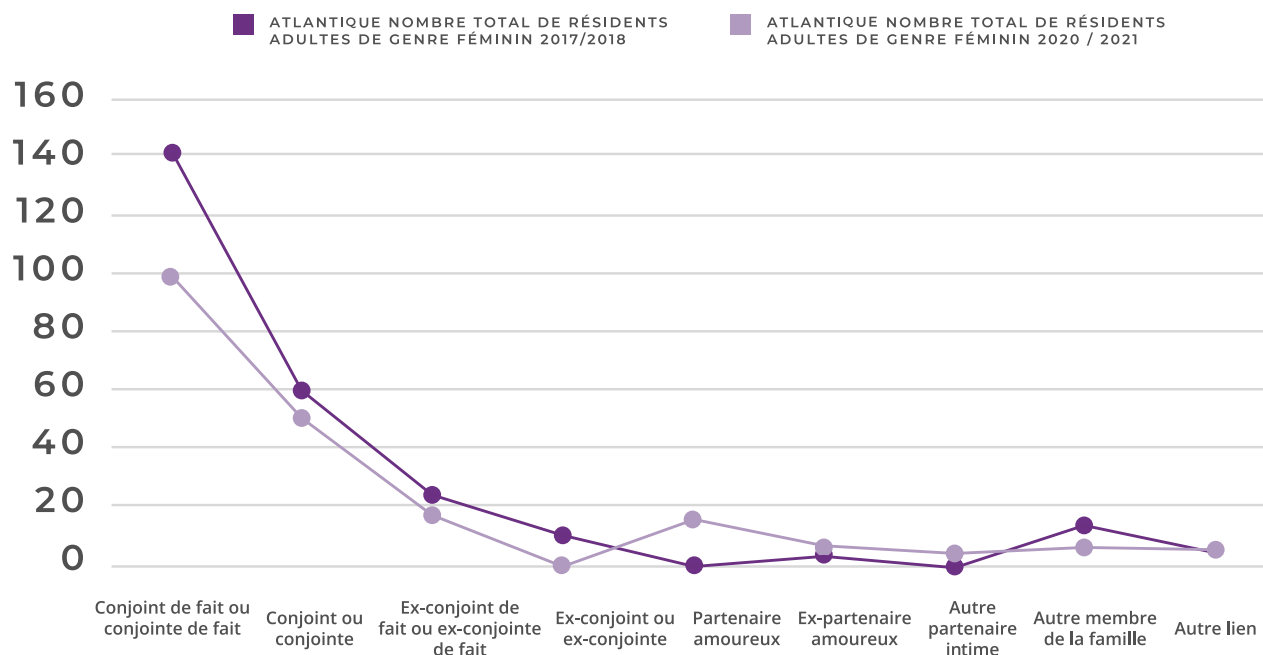
Canada, les établissements à court terme dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick (57 %) ont eu des taux d'occupation des lits sensiblement plus élevés que la moyenne nationale. En 2020-2021, le Nouveau-Brunswick a admis 922 victimes, les adultes de genre féminin représentant 62 % du total. Même si moins de résidentes vivent dans des maisons de transition comparativement à la date de l'instantané de 2018, le profil d'âge des résidents est demeuré le même et correspondait à celui des victimes de violence et de violence entre partenaires intimes.

ADMISSIONS ANNUELLES (NOMBRE) DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LE TYPE DE RÉSIDENT

LIEU	CANADA		NOUVEAU-BRUNSWICK	
NOMBRE D'ADMISSIONS				
ANNÉE	2017 / 2018	2020 / 2021	2017 / 2018	2020 / 2021
Adultes de genre féminin	41 078	28 592	927	570
Adultes de genre masculin	86	223	0	x
Adultes d'un autre genre	..	195	..	x
Enfants de genre féminin qui accompagnent	14 174	9 367	225	182
Enfants de genre masculin qui accompagnent	12 768	8 411	195	168
Enfants d'un autre genre qui accompagnent	..	39	..	0

FEMMES ADULTES DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT SELON LE TYPE DE VIOLENCE VÉCUE

Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.



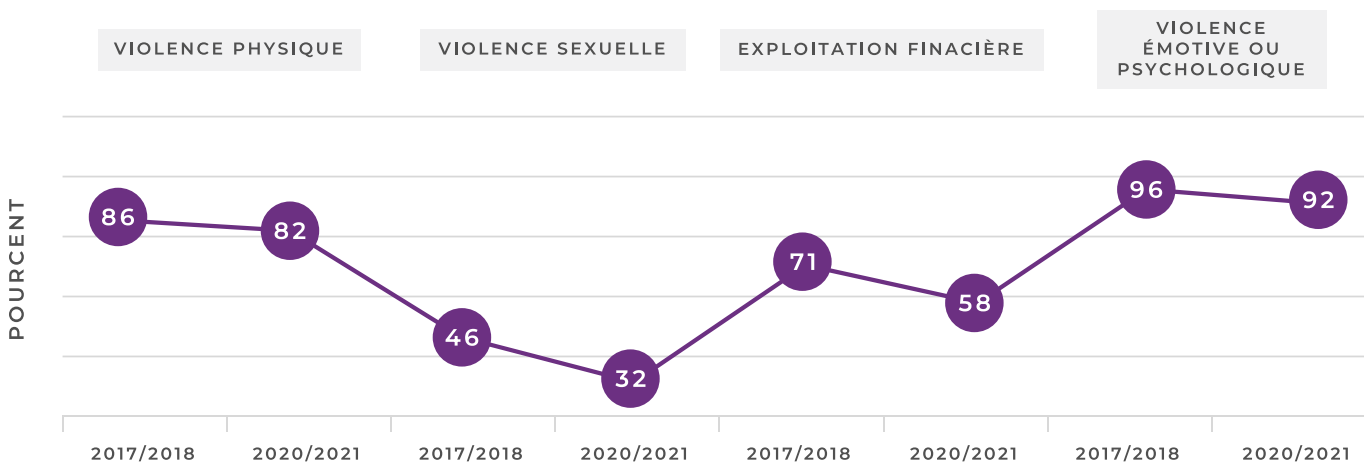
La majorité (84 %) des 2 749 femmes au Canada qui résidaient dans un établissement pour fuir une situation de violence cherchaient à échapper à la violence entre partenaires intimes. L'agresseur était habituellement un conjoint de fait actuel (38 %) ou un conjoint marié actuel (25%), et sept résidentes sur dix (70 %) habitaient avec leur

agresseur avant de chercher refuge (Ibrahim, 2022). Donc, 74 % des femmes dans un établissement d'hébergement dans la région de l'Atlantique en 2020-2021 fuyaient la violence infligée par leur conjoint de fait ou conjoint marié actuel. Les autres liens avec des victimes adultes de genre féminin représentaient 26 % du reste des victimes.

ADULTES DE GENRE FÉMININ DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LA RELATION AVEC L'AGRESSEUR

LIEU	CANADA		NOUVEAU-BRUNSWICK	
NOMBRE TOTAL DE	NOMBRE TOTAL DE RÉSIDENTS ADULTES DE GENRE FÉMININ		NOMBRE TOTAL DE RÉSIDENTS ADULTES DE GENRE FÉMININ	
ANNÉE	2017 / 2018	2020 / 2021	2017 / 2018	2020 / 2021
Conjoint de fait ou conjointe de fait	1 354	1 052	140	98
Conjoint ou conjointe	819	677	59	50
Ex-conjoint de fait ou ex-conjointe de fait	364	179	23	17
Ex-conjoint ou ex-conjointe	149	114	10	x
Partenaire amoureux	153	165	x	15
Ex-partenaire amoureux	118	101	4	6
Autre partenaire intime	20	19	x	4
Autre membre de la famille	231	210	13	6
Autre lien	140	94	5	5

INSTANTANÉ D'UN JOUR DES ADULTES DE GENRE FÉMININ DANS UN ÉTABLISSEMENT RÉSIDENTIEL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SELON LE LIEN AVEC L'AGRESSEUR



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

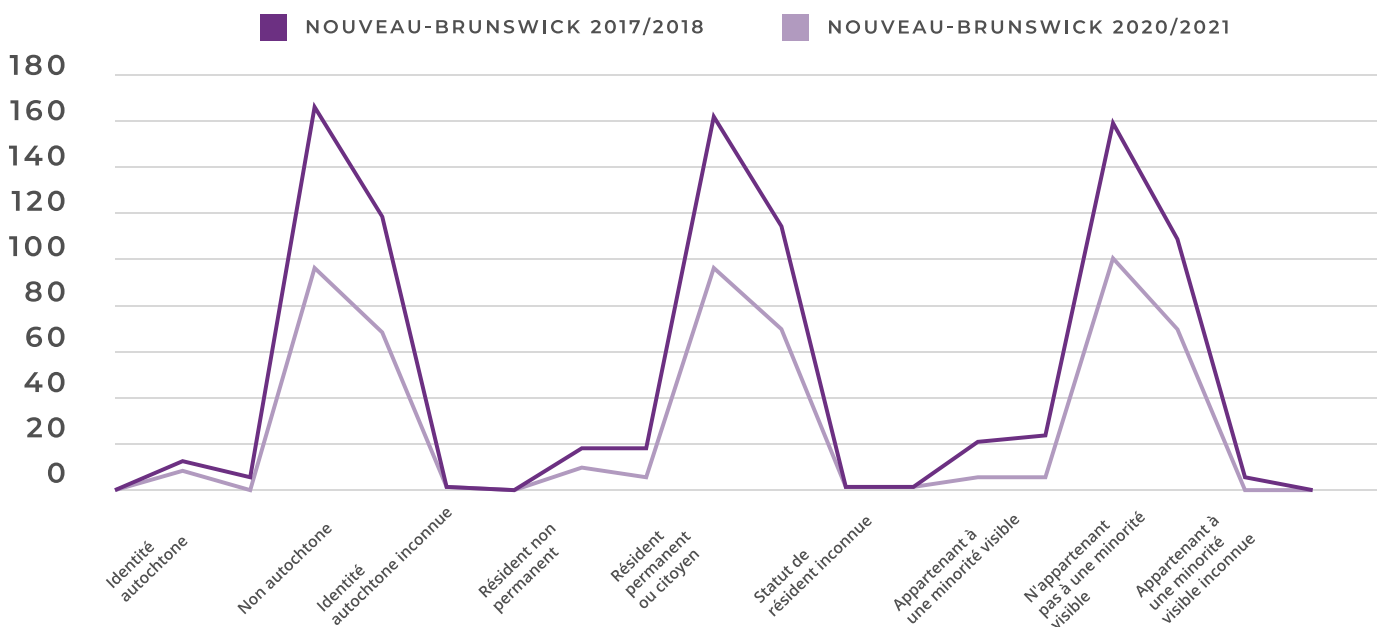
Les résidentes adultes d'établissements d'hébergement ont souvent été soumises à la violence psychologique et physique. Par exemple, en 2020-2021, 92 % et 82 % des résidentes d'un

refuge au Nouveau-Brunswick avaient été victimes de violence psychologique et physique, alors que 32 % avaient connu la violence sexuelle et 58 %, l'exploitation financière.

INSTANTANÉ D'UN JOUR DES ADULTES DE GENRE FÉMININ (POURCENTAGE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LE TYPE DE VIOLENCE VÉCUE

TYPE(S) DE VIOLENCE VÉCUE	VIOLENCE PHYSIQUE		VIOLENCE SEXUELLE		EXPLOITATION FINANCIÈRE		VIOLENCE ÉMOTIVE OU PSYCHOLOGIQUE		
	ANNÉE	2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021
Canada		73	76	33	35	51	54	89	89
Nouveau-Brunswick		86	82	46	32	71	58	96	92

ADULTES DE GENRE FÉMININ ACCOMPAGNÉS D'ENFANTS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

En 2020-2021, 76 % des adultes de genre féminin résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence et ayant des responsabilités parentales ont été admis avec un ou plusieurs enfants. Les résidents adultes de genre féminin ayant des responsabilités parentales ont déclaré être allés dans ces établissements pour protéger leurs enfants contre la violence émotionnelle ou psychologique (78 %), une exposition à la violence (78 %) et à la violence physique (48 %), environ un sur cinq (22 %) protégeant leurs enfants contre la négligence. De plus, plus d'un adulte de genre féminin (11 %) sur dix et des

enfants qui accompagnent (11 %) résidant dans un établissement pour les victimes sont membres d'un groupe de minorité visible. Les adultes de genre féminin résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence au Nouveau-Brunswick représentent un groupe diversifié ayant des caractéristiques précises (énumérées dans le tableau ci-dessus). En 2020-2021, un nombre total de 222 victimes adultes de genre féminin, ayant certaines caractéristiques énoncées ci-dessus, ont été admises dans un établissement, tandis que 168 enfants accompagnaient les victimes de genre féminin.

INSTANTANÉ D'UN JOUR DES ADULTES DE GENRE FÉMININ ET DES ENFANTS QUI ACCOMPAGNENT (NOMBRE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE COMPARATIVEMENT AUX PERSONNES HABITANT AU CANADA, SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES

GÉOGRAPHIE		CANADA		NOUVEAU-BRUNSWICK	
STATISTIQUES		NOMBRE DE RÉSIDENTS		NOMBRE DE RÉSIDENTS	
ANNÉE		2017/2018	2020/2021	2017 / 2018	2020 / 2021
Identité autochtone	Adultes de genre féminin	729	417	9	4
	Enfants qui accompagnent	699	369	x	6
Non autochtone	Adultes de genre féminin	2 316	1 416	94	69
	Enfants qui accompagnent	1 874	1 190	67	50
Identité autochtone inconnue	Adultes de genre féminin	231	164	2	x
	Enfants qui accompagnent	259	155	x	x
Résident non permanent	Adultes de genre féminin	283	221	10	8
	Enfants qui accompagnent	222	191	6	12
Résident permanent ou citoyen	Adultes de genre féminin	2 798	1 672	94	65
	Enfants qui accompagnent	2 272	1 407	68	44
Statut de résident inconnue	Adultes de genre féminin	191	75	1	x
	Enfants qui accompagnent	335	94	1	x
Appartenant à une minorité visible	Adultes de genre féminin	742	585	6	14
	Enfants qui accompagnent	827	615	6	18
N'appartenant pas à une minorité visible	Adultes de genre féminin	2 290	1 278	99	57
	Enfants qui accompagnent	1 828	954	69	38
Appartenant à une minorité visible inconnue	Adultes de genre féminin	240	128	0	5
	Enfants qui accompagnent	174	141	0	x

RÉFÉRENCES

Armstrong, A., et Jaffray, B. (2021). L'homicide au Canada, 2020. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Boyce, J. (2016). La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Cotter, A., et Savage, L. (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Organisation des Nations Unies. (2020). La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19. ONU Femmes.

Perreault, S. (2020). La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Statistique Canada. (2020). [Tableau 35-10-0168-01 Victimisation avec violence autodéclarée chez les Autochtones.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0052-01 Nombre et pourcentage annuel d'admissions aux établissements d'hébergement pour les victimes de violence, selon le type de résident et la densité de la zone.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0054-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin et des enfants qui accompagnent \(nombre, pourcentage\) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence comparativement aux personnes vivant au Canada, selon certaines caractéristiques.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0056-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin \(pourcentage\) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0057-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin \(nombre, pourcentage\) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon le lien qu'elles entretiennent avec leur agresseur.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0074-01 Nombre de victimes d'homicide entre conjoints.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0156-01 Nombre, pourcentage et taux de victimes d'homicide, selon le genre et l'identité autochtone.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0200-01 Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des membres de la famille et d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime.](#)

Statistique Canada. (2022). [Tableau 35-10-0202-01 Victimes de crimes violents et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles commis par des partenaires intimes ou d'autres personnes, selon l'âge et le genre de la victime.](#)

Vaeza, M. (2020). La pandémie de COVID-19 et la violence à l'égard des femmes et des filles. Chronique ONU. Organisation des Nations Unies.